



Voiture réparée sans demande de réparation

Par **scheibel**, le **19/07/2010** à **23:25**

Bonjour, je me renseigne auprès de vous pour continuer ma recherche d'information. J'ai amené mon véhicule dans un garage et j'ai demandé une recherche de panne sans réparation de celle-ci dans un premier temps, mais le garagiste a effectué les réparations sans mon accord. Je n'ai eu ni devis ni d'avis de réparation et quand je suis allé au garage, surprise, je suis reparti avec ma voiture et la secrétaire m'a dit qu'elle m'enverrait la facture plus tard sans me communiquer le montant car elle était débordée et qu'elle n'avait pas le temps de calculer le prix de l'intervention. Ne connaissant pas le tarif, j'ai reçu la facture que j'ai refusé de la régler. Trois mois plus tard, j'ai reçu un rappel de cette facture, j'ai appelé le garage pour leur signaler que je n'étais pas d'accord avec leur principe et on m'a répondu que ça se réglerait au contentieux. Question: ai-je le droit de refuser le paiement de celle-ci et qu'est-ce que je risque en campant sur ma position auprès du contentieux ? Merci dans l'attente de vos réponses.

Par **chris_ldv**, le **20/07/2010** à **16:13**

Bonjour, Pour des réparations significatives (= chères) un garagiste ne peut intervenir que sur la base d'un devis dûment approuvé par le client par écrit, mais désormais l'accord peut également être par mail. Vous pouvez répondre au garagiste que vous êtes prêt à aller au contentieux: vous gagnerez :) Maintenant si le montant des réparations réalisées sans votre accord est faible et porte sur des éléments de sécurité (changement d'une ampoule d'un feu de stop par exemple) alors je vous suggère de payer car en cas de procédure judiciaire contentieuse vous risqueriez d'énervier très sérieusement le juge si vous faites perdre du temps à tout le monde (surtout le sien) pour quelques euros ... Cordialement,